



CTMEN du 5 octobre 2016

Déclaration liminaire de la FSU

La rentrée s'est déroulée dans un contexte d'abord marqué par les terribles événements de l'été et par l'indigence des débats qui leur ont succédé. A ce sujet, la FSU tient, en entrée de ce CT ministériel, à souligner son inquiétude et son indignation quant à la prolifération de tous les discours de repli, de stigmatisation et de haine dans la société.

La question de la sécurité a aussi dominé la rentrée. Si celle-ci est relègue d'un souci légitime et permanent pour les élèves, les familles et les personnels, et que ces derniers ont à cœur d'assurer dans leur quotidien professionnel, elle ne saurait être prétexte à dégrader encore leurs conditions de travail ou à leur confier des rôles et des tâches qui ne sont pas les leurs, ni des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Il importe, en outre, de ne pas dégrader la situation en développant des discours ou des mesures sans autre effet que de créer un climat anxieux.

Au-delà de la nécessaire défense des valeurs et des principes d'égalité, de liberté, de laïcité, de solidarité qui forgent l'école, au-delà de positions parfois salutaires qui ont pu être prises par la ministre dans le débat public, il importe plus que jamais d'écouter les personnels, de reconnaître en actes leur professionnalité et leurs qualifications, de leur donner les moyens de remplir leurs missions.

Cela passe bien entendu par la poursuite des créations de postes dans tous les métiers de l'Éducation. Mais il faut aussi accepter de mener les nécessaires confrontations critiques à propos de ce qui n'a pas été fait ou de ce qui a été mal fait : la réforme des rythmes scolaires ou celle du collège n'en sont que deux exemples, ô combien éloquents.

Citons également le blocage des discussions sur la circulaire mission des assistants sociaux.

Or, le message de rentrée de la ministre, en forme de bilan un tantinet panégyrique, est passé à côté des enjeux de cette rentrée.

A l'ordre du jour de ce CT ministériel, figure un projet de décret qui entame la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants prévue par le protocole PPCR. La FSU a été très active dans les négociations pour que celui-ci soit le plus favorable possible aux agents. Et, bien que certaines mesures prévues restent de portée limitée et que son calendrier est trop étalé dans le temps, elle a décidé de le signer car dans l'ensemble celui-ci prévoit des avancées pour tous les agents. De la même manière, les grilles indiciaires annoncées pour les enseignants ne sont pas de nature à éteindre nos revendications en matière de revalorisation du métier, tant les attentes sont fortes après plus de 20 années de déclasserement progressif quant à la reconnaissance du métier et des qualifications de nos collègues. Les enseignants français sont parmi les moins bien payés d'Europe. Mais la FSU enregistre que ces projets de grilles, une fois en vigueur, représenteront une avancée, un gain pour chaque collègue même si des questions restent en suspens (effectivité d'un déroulement de carrière sur

deux grades dans le 1^{er} degré, dispositions transitoires, reclassement...). Fidèle à son syndicalisme exigeant et déterminé, la FSU poursuivra son implication et construira autant que nécessaire les mobilisations pour gagner de nouvelles améliorations des carrières des personnels, de tous les personnels.

La FSU tient à souligner que cette avancée ne saurait être une contrepartie au développement ou à l'aggravation de pratiques managériales, d'injonctions diverses et variées, d'empilement de tâches que nous condamnons tant elles dégradent les conditions de travail, sont porteuses de divisions et d'inégalités dans les carrières, etc... En ce sens, elle est déterminée à ce que l'évaluation soit déconnectée du déroulement ordinaire de la carrière.

Également à l'ordre du jour de ce CT ministériel, deux projets de décrets portant sur les régimes indemnitaires et la NBI attribuables aux collègues exerçant en éducation prioritaire ou dans les dispositifs relevant de la politique de la ville.

A ce propos, la FSU rappelle que la lutte contre les inégalités scolaires est une de ses premières préoccupations. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre une politique volontariste en la matière. Les avertissements et les inquiétudes du CNEC ont été largement interprétés, notamment dans la presse, comme une condamnation de l'éducation prioritaire jugée inefficace alors qu'il pointe l'amplification des inégalités sociales et migratoires. Certaines de ces interprétations ne sont qu'injustice pour le travail effectué dans des conditions souvent difficiles dans les secteurs de l'Éducation prioritaire. La FSU tient au contraire à rendre hommage à l'investissement de ces collègues.

Dans le premier degré, alors que de nombreuses missions ne sont pas prises en compte dans les ORS, le SNUipp-FSU a décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC afin de reconnaître le travail invisible insuffisamment reconnu. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager.

Une large majorité de la profession estime que le dispositif APC ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire. Nous renouvelons notre demande d'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Concernant le budget, il est en augmentation sensible du fait des créations d'emplois, des crédits prévus pour les mesures de carrière et de la revalorisation du point d'indice. Mais en annonçant que l'engagement présidentiel de créer 60000 postes dans l'éducation est tenu, la Ministre fait l'impasse sur bon nombre de questions.

Les 60000 emplois budgétaires sont effectivement prévus sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément 2150 emplois d'AED sur 2016, jamais comptabilisés jusqu'alors).

Concernant les enseignants, une partie de ces emplois étant destinée à rétablir la formation, ce qui était un besoin, les 45000 emplois prévus sur le quinquennat pour les premier et second degrés se traduisent de fait par 33600 postes supplémentaires sur le terrain.

Dans le second degré, après les suppressions du précédent quinquennat et une hausse démographique constante depuis 5 ans, ces moyens s'avèrent insuffisants pour prendre

en charge les élèves dans de bonnes conditions. A titre d'exemple, la part des classes de lycée du public comptant de 35 à 39 élèves est passée de 25% à 41% entre 2012 et 2015, et la moyenne du nombre d'élèves par classe de 28,3 à 30.

Ajoutons qu'un certain nombre de postes créés n'ont pu être implantés du fait de la crise de recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines.

Pour le premier degré, si nous actons aussi les créations de postes, pour autant nous n'acceptons pas le recours croissant aux contractuels et continuons de demander l'ouverture des listes complémentaires dans tous les départements où c'est nécessaire. Enfin, si nous voulons que notre école réduise véritablement les inégalités, les efforts doivent porter sur la réduction des effectifs par classe (notamment en éducation prioritaire), le développement des RASED et de la formation continue.

Cette année encore, les filières assurant les fonctions d'organisation, de gestion du système éducatif ou l'accompagnement des élèves, ne connaîtront que trop peu de créations de postes pour faire face aux besoins et aux conditions de travail dégradées dans bien des services et établissements.

Pour conclure cette déclaration, la FSU tient à souligner que les enjeux liés à l'éducation aux technologies de l'information et de la communication sont grands. L'apprentissage à leurs élèves des usages raisonnés de celles-ci, est un souci permanent pour l'écrasante majorité des collègues. La FSU déplore solennellement que cet usage raisonné ne relève pas d'une culture commune entre tous les membres des instances de dialogue social de notre ministère, dont tous les débats ne sont pas organisés pour être publics. Elle regrette que d'aucuns préfèrent la petite phrase au compte-rendu. Elle juge seulement affligeant que ceux-là choisissent de verser dans la polémique indigente quand, au contraire, c'est à la construction d'argumentations, éclairantes pour les esprits, qu'il importe de s'atteler. C'est à cette dernière exigence, en tout cas, que la FSU entend rester fidèle !

Enfin, nous demandons le retrait de l'ordre du jour du point 3e tellement celui-ci soulève des questions qui demanderaient une concertation préalable.